

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE
—
ARRONDISSEMENT
D'APT
—
COMMUNE
DE
LA TOUR D'AIGUES

objet :
Tarifs séjour ANCV
LACANAU

N° 001-26

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du C.C.A.S.
de la Commune de la Tour d'Aigues

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-268402641-20260219-DELIB00126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, le C.C.A.S. de la commune de LA TOUR D'AIGUES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUIIS-SPENGLER, Président

Etaient présentes : Mesdames GARCIN Valérie – GABUS Annie – PIGASSOU Hélène - DEL GUIDICE Gilberte

Etaient excusés : Mesdames RATTO Claude - MANDEVILLE Chantal - BARDESSONO Monique – DUMONTIER Rose-Marie - Monsieur GERMAIN Grigori

Etait absente : Madame LAFOND Martine

Madame Valérie GARCIN informe l'assemblée qu'un séjour vacances pour les personnes âgées de plus de 60 ans est organisé par le CCAS à LACANAU en NOUVELLE-AQUITAINE du 27 juin 2026 au 4 juillet 2026.

Considérant que le prix du séjour est de 484 euros, qu'une aide de 212 euros est apportée par l'ANCV aux personnes ne dépassant pas un certain revenu, que le prix du transport est de 77 euros par personne, le prix de l'assurance annulation (uniquement pour l'hébergement) est de 21 euros par personne et le prix d'une chambre individuelle est de 94 euros par personne.

Demande que le prix du séjour soit fixé comme suit :

Catégorie	Prix du séjour
1 personne non aidée chambre double	582.00 euros
1 personne non aidée chambre individuelle	676.00 euros
1 personne aidée chambre double	370.00 euros
1 personne aidée chambre individuelle	464.00 euros
1 accompagnateur / Le chauffeur	Gratuité
<u>Si + 2 gratuités :</u> Aide accompagnateurs / forfait à partager entre les accompagnateurs	(484.00€ x2) = 968€ à partager entre accompagnateur
<u>Si + 1 gratuité :</u> Aide accompagnateurs / forfait à partager entre les accompagnateurs	= 484.00€ partager entre accompagnateur

Le prix comprend l'hébergement, le transport et l'assurance annulation (hébergement uniquement)

La commission administrative, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré accepte que le prix du séjour à LACANAU soit fixé selon les propositions de Madame GARCIN Valérie.

Ainsi fait et délibéré, à La Tour d'Aigues, les jours, mois et an susdits.

Le Président,
François-Xavier GUIIS-SPENGLER

